

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 13 avril 2010

Présents et excusés :

Sylvain KASPRZYK, Jean Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOJJAT, Geneviève FERRAND, Annie CORGIER, Stéphane CORGIER, Maryline DUBOST, Christelle GATHIER, Alain GUILLET LOMA, Olivier LACROIX, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, René SALEMBIER, Odile DOUCET (absente, pouvoir donné à Sylvain KASPRZYK).

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD.

Le Conseil municipal de ce mardi 13 avril 2010 qui avait pour ordre du jour :

- ⇒ Autorisation de balisage d'un chemin de randonnée
- ⇒ Demande de versement anticipé du FCTVA 2009
- ⇒ Augmentation du nombre d'heures de l'emploi d'agent d'entretien
- ⇒ Approbation de la contribution financière pour la scolarisation des enfants résidant hors commune
- ⇒ Vote des taux d'imposition 2010
- ⇒ Vote du budget primitif 2010
- ⇒ Questions diverses

1/ AUTORISATION DE BALISAGE DES SENTIERS PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DU RHONE

Monsieur le maire donne lecture du projet de balisage du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône.

En effet, le comité départemental du Rhône souhaite apposer un balisage réalisé à l'aide de peinture et balises plastiques par des baliseurs bénévoles. Il sera réalisé entre novembre 2010 et avril 2011.

Ce balisage se fera selon les normes de la charte du balisage de la fédération des Randonnées Pédestres.

Le tracé à baliser s'étendra du hameau de l'Antoine au hameau du Branle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'autorisation, à l'unanimité, au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône pour le balisage du sentier partant du hameau de l'Antoine jusqu'au Branle.

2/, DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009

Le dispositif relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) prévu à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle Saint Just d'Avray s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

3/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE :

(Augmentation de la durée de service d'un l'emploi d'agent d'entretien).

Monsieur le maire explique qu'en raison de la l'agrandissement de l'école publique, il convient d'augmenter de quatre heures hebdomadaires le temps de travail de l'agent d'entretien.

Il propose par conséquent, après avoir saisi le comité technique paritaire, de porter la durée de service actuelle de l'emploi d'adjoint technique occupé par un agent contractuel de 11h30 à 15h30 hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition du maire et d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de la commune.

4/ CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS N'HABITANT PAS SAINT JUST D'AVRAY

Monsieur le Maire après avoir rappelé que l'école publique de Saint Just d'Avray accueille 6 enfants domiciliés à Saint Apollinaire, propose que la commune de résidence participe à hauteur de 300 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité pour l'année scolaire 2009-2010 la participation à demander aux communes de résidence pour la scolarisation à 300 € par élève de l'élémentaire ou de maternelle et autorise le maire à signer les conventions à intervenir avec la commune de Saint Appolinaire.

5/ CONTRIBUTIONS DIRECTES. VOTE DES TAUX POUR 2010

Monsieur le maire propose de reconduire les taux d'impositions pour l'année 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir à l'unanimité les taux en vigueur :

- taxe d'habitation	6.27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	8.03 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	27.84 %

6/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2010 en comparaison avec les inscriptions prévues en 2009,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif à bulletin secret, avec 10 votes pour, 3 votes contre, 1 vote blanc et 1 abstention

Ainsi, pour l'exercice 2010, le budget primitif de la commune globalement arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	391 895.82	391 895.82
Mouvements réels :	391 895.82	391 895.82
Mouvement d'ordre :	0.00	0.00
Section d'investissement	451 158.52	451 158.52
Mouvement réels	451 158.52	444 309.96
Mouvement d'ordre	0.00	6 848.56
Total du budget :	DEPENSES : 843 057.34	RECETTES : 843 057.34

7/ QUESTIONS DIVERSES

⇒ Demande de la famille Moucaud pour l'utilisation du petit stade en herbe et des sanitaires au Petit Moulin pour un pique-nique familial le dimanche 11 juillet 2010 –requête acceptée par le conseil municipal.

⇒ L'Assemblée Générale de la Farandole se tiendra le 23 avril 2010.

⇒ Dans le cadre du plan de soutien aux exploitants agricoles, le gouvernement reconduit pour l'année 2009, la mesure de remboursement partiel de la Taxe Intérieure sur la consommation de produits pétroliers TIPP

Cette mesure s'adresse aux exploitants agricoles.

Les dossiers de demande sont disponibles en mairie et sont à renvoyer avant le 15 mai 2010.

⇒ Cabinet médical : une annonce pour un éventuel repreneur a été passée auprès du Conseil de l'ordre des médecins.

⇒ L'ATSEM de l'école publique devient fonctionnaire stagiaire.

⇒ La convention conclue entre la commune et l'OGEC fixant la contribution aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2010 a été signée avec la Présidente de l'association.

⇒ Garderie périscolaire : Mme Évelyne GATHIER remplace Mme Sophie BEYER.

⇒ Passage dans la commune du Rallye de Charbonnières le 17 avril : mise en place de barrières au niveau de la Vieille Route et du local des cantonniers.

⇒ Défilé du 8 mai 2010 : convocation du Conseil municipal

⇒ Quelques travaux d'entretien de peinture ont été réalisés à la bibliothèque et à la salle de musique.

⇒ Commission finances : prochaine réunion le 29 avril 2010.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.